

LE MOT DU MAIRE

Bonjour !

Comme tous les ans, je viens vous faire un point sur l'action communale depuis le début de l'année, vous présenter les projets immédiats et vous apporter des précisions sur les orientations et les décisions municipales.

LES REALISATIONS DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

Le complexe sportif du Valy Ledan

Il est désormais opérationnel. Les terrains et les vestiaires sont achevés. Il reste à réaliser les aménagements des abords, qui d'ailleurs seront communs avec ceux de la route du Valy Ledan. Ce stade, associé à la salle omnisports toute proche, constituera un complexe sportif fonctionnel. Il n'est pas inutile de rappeler non plus que la salle omnisports a elle aussi fait précédemment l'objet d'une récente réhabilitation importante, notamment au niveau de la sécurité (protection incendie) du confort, (isolation, création de douches supplémentaires, renforcement de l'éclairage, réfection de la peinture au sol). En même temps, la salle de réunions (salle C) a fait elle aussi l'objet d'une rénovation au niveau de la mise aux normes incendie du plafond notamment.

La salle polyvalente

Les travaux se poursuivent. Contrairement à la construction des vestiaires où les délais ont été respectés à un jour près, la construction de la salle polyvalente accuse un retard de près de six mois. Le gros œuvre en est la cause. Ensuite, la programmation des interventions des entreprises a été désorganisée et les retards se sont accumulés. Aujourd'hui, l'objectif est de la mettre en service au mois de novembre, mais j'ai des craintes compte tenu de l'apparition de certains désordres. Un groupe de travail élabore le règlement d'utilisation de la salle ainsi que les tarifs, en se référant à ce qui se pratique dans les autres communes pour des équipements identiques.

Les abords de la salle polyvalente, du stade et la route du Valy Ledan

Les travaux démarreront dès la fin août et devraient durer deux mois environ. Pour ce qui concerne la route du Valy Ledan, la portion qui sera traitée cette année s'étendra de la rue des Ajoncs jusqu'à la salle de sports et concernera la réalisation de passages surélevés pour limiter la vitesse, la réalisation de places de stationnement, un itinéraire aménagé pour les piétons. Le marché a été attribué à l'entreprise Le Vourch de Sizun. L'étendue de l'opération a été réduite en raison de la suppression des subventions par le Conseil Régional et le Conseil Général. Il faut ajouter à cela l'augmentation des coûts dus à l'augmentation des prix du bitume et de l'enrobé suite à la hausse de prix pétroliers, mais aussi à la hausse des prix matériaux de carrière, consécutive à la disparition de la concurrence dans ce domaine dans la région.

La salle de sports

Une grosse intervention a été réalisée sur la toiture des vestiaires ainsi qu'en des endroits localisés de la salle où des infiltrations ont été détectées. Il convient cependant d'observer, qu'une étanchéité totale ne pourra être obtenue car dans une telle toiture, les effets des vents forts ne peuvent garantir une totale imperméabilité.

La bibliothèque a été informatisée en début d'année.

La voirie communale

Comme tous les ans, afin de maintenir la voirie en bon état, une tranche de bitumage a été réalisée cette année (Lesivy, Pen Mezen, ainsi que diverses interventions ponctuelles en plusieurs endroits).

Dans le domaine des services communaux

Le gros tracteur a été remplacé. Les frais d'entretien du tracteur précédent devenaient élevés et il s'est avéré qu'économiquement, il était préférable de le remplacer. Après le remplacement du petit tracteur l'année dernière, la commune dispose maintenant d'un parc en bon état qui devrait durer plusieurs années.

Dans le domaine de l'environnement

La reconquête de la qualité de l'eau est au centre des préoccupations du Syndicat du Spernel qui regroupe les communes de St-Divy, St-Thonan et Kersaint pour la production et la distribution de l'eau potable. Un effort important a été mis en œuvre pour la réduction de la teneur en nitrates dans l'eau distribuée, qui, après avoir connu un pic de 78 milligrammes/litres il y a quelques années est désormais descendue à 40 mg/litres. La teneur en nitrates continue à baisser. Si dans ce domaine nous sommes en bonne voie, et bien que la qualité de l'eau distribuée réponde à tous les critères requis, il en demeure deux autres sur lesquels nous devons accentuer nos efforts : la teneur en phosphore et la teneur en molécules issues des pesticides. La teneur en phosphore est essentiellement d'origine domestique (eaux de vaisselle et eaux des machines à laver notamment). On peut penser que la mise en œuvre du SPANC (service public d'assainissement non collectif) organisé par la Communauté de communes, aura à terme un effet bénéfique. Pour ce qui est des pesticides, c'est une affaire qui nous concerne tous.

Cette pollution n'est pas tellement d'origine agricole, car les professionnels maîtrisent bien les quantités et la nature des produits utilisés. Elle est par contre pour une part importante due à l'utilisation de ces produits par des particuliers, qui n'ont pas forcément la même approche que les professionnels dans l'utilisation des phytosanitaires et autres désherbants. Les collectivités, les services de l'Etat (DDE) ont aussi leur part. C'est dans cet esprit que la commune s'est engagée, avec le Syndicat du Spernel, en association avec le Syndicat Intercommunal du Bas Léon, dans une charte de réduction de l'utilisation de ces produits. Cela consiste à désherber moins, voire à ne plus désherber du tout, dans des endroits sensibles tels que les abords des caniveaux, ou certains points à risques. Cela passe par la mise en œuvre d'un plan de désherbage, par une formation du personnel, par l'utilisation de techniques alternatives. C'est ainsi que nous allons acheter entre les trois communes une balayeuse pour le nettoyage des caniveaux. Mais cela ne règlera pas tout et il ne faudra pas s'étonner si, en certains endroits pousseront des mauvaises herbes, alors qu'auparavant il n'y en avait pas. C'est tout simplement la conséquence de la limitation de l'utilisation des désherbants. Il en sera ainsi en particulier aux abords des caniveaux. Peut-être que chacun pourrait, comme le prévoit la Loi, désherber manuellement devant sa maison. Nous aurons donc tous à prendre de nouvelles habitudes. La commune le fera aussi.

Dans le domaine des activités sociales

Un centre aéré les mercredis

En association avec les communes de Kersaint et de St-Thonan, un centre aéré intercommunal fonctionnera dans les locaux de St-Thonan les mercredis, en dehors des vacances scolaires, afin de répondre aux besoins des familles confrontées aux difficultés de garde des enfants, notamment en raison de l'insuffisance du nombre d'aides maternelles. Dans le cadre de notre intercommunalité, il est apparu souhaitable, dans un esprit d'équité, de disperser les services dans les trois communes participantes : (le CLSH des vacances continuera à fonctionner à St-Divy). Les participations des familles ne couvriront pas les dépenses de fonctionnement de ce centre aéré. Le déficit sera réparti pour moitié à parts égales entre les trois communes et l'autre moitié sera compensée par chaque commune au prorata du nombre d'enfants y résidents et ayant fréquenté le centre.

La cantine municipale

Pour ce qui est de la cantine, nous étions dans une situation difficile en matière de tarification. Depuis que la cantine est communale, les tarifs sont anormalement bas puisque le repas est facturé alors 2,88 € alors que la moyenne des prix des repas dans les communes voisines (cantines municipales et cantines des écoles catholiques) est de 3,15 €. Pour cette raison, le déficit supporté par la commune s'est élevé à 18 933 € en 2005, soit un déficit par repas de 1,82 € : A noter cependant que des mesures de gestion ont conduit à réduire le déficit par repas de 2,72 % en 2004 et 17,03 % en 2005. Malgré ces actions, le montant global supporté par la commune demeure élevé. Il n'est pas question bien sûr de viser l'équilibre, mais comme dans tout tarif de service public, la question se pose quelle est la part à mettre à la charge de l'utilisateur et quelle est celle que la collectivité est disposée à prendre à son compte. Si nous sommes dans cette situation c'est tout simplement parce que à l'origine, les prix ont été établis trop bas et que les évolutions des tarifs des cantines publiques ont été encadrées par l'Etat, à un pourcentage déterminé chaque année, ce qui ne permettait plus de rattraper le retard tarifaire. Désormais, les tarifs ne sont plus encadrés et les communes peuvent désormais ajuster les prix si elles le souhaitent. Partant de ce constat, j'ai demandé à un groupe de travail d'examiner cette question visant à ramener progressivement les tarifs non pas vers l'équilibre, mais vers le prix moyen pratiqué ailleurs. C'est ainsi que sur proposition de ce groupe de travail, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une majoration de 5 % cette année, alors que autres tarifs ont été majorés de 1,8 %. C'est ainsi que le prix du repas a été fixé à 3,02 € pour le tarif abonné et à 3,56 € pour le tarif occasionnel. Pour ce qui est du tarif de référence, c'est-à-dire le prix « abonné », on est encore loin du prix moyen, qui le rappelle, est de 3,15 €.

LES PROJETS IMMEDIATS

Je ne reviendrai pas sur l'aménagement de la route du Valy Ledan, dont je vous ai déjà parlé.

Le lotissement communal

Le dossier d'autorisation de lotir est en cours et celle-ci ne devrait pas tarder à être accordée. L'appel d'offres pour les travaux sera aussitôt lancé. Ainsi que vous avez pu en prendre connaissance dans un précédent bulletin, une réflexion est en cours pour l'attribution des lots. Pour les deux lotissements communaux précédents, la vente était réalisée directement par le notaire, sans réservation préalable à la mairie, dans un souci d'équité. Tout le monde était traité pareil et on ne pouvait pas soupçonner la mairie de quelque favoritisme que ce soit.

Si cette formule répondait bien aux objectifs recherchés, elle pourrait s'avérer inadaptée à la situation actuelle. L'envolée des prix des terrains à bâtir ces dernières années rend de plus en plus difficile l'accession à la propriété pour les « primo accédants », c'est-à-dire ceux qui construisent leur première maison, essentiellement des jeunes. La formule des lotissements communaux permet d'obtenir des réalisations de bonne qualité à des prix inférieurs à ceux du marché, car la commune ne fait pas de bénéfice. Les coûts de réalisation sont inférieurs à ceux des lotissements privés, puisque une bonne partie des études et des suivis des travaux sont effectués bénévolement par des élus. Il est donc naturel que cela profite à ceux qui en ont le plus besoin. Il ne paraît donc pas logique que cela serve de source de profit à d'autres. Il convient donc pour cela de mettre en place une formule visant à favoriser les jeunes et en particulier ceux qui sont originaires de la commune, tout en respectant les dispositions légales qui prévalent en la matière. C'est pour cela que j'ai demandé à un groupe de travail de réfléchir à une formule qui répondrait à ces principes. Les propositions de ce groupe de travail seront ensuite soumises au Conseil municipal.

Dans l'hypothèse où une telle formule serait retenue, il ne faudrait pas non plus empêcher les autres d'acquérir un terrain à bâtir sur la commune. Il conviendrait alors de s'orienter vers une solution mixte associant aussi des lotissements privés, soumis aux lois du marché..

Il va de soi qu'il sera nécessaire de veiller à un développement harmonieux et maîtrisé de l'urbanisation, afin d'éviter que la commune ne devienne une « commune dortoir ». La raréfaction des terrains constructibles aux abords de Brest pourrait en effet conduire à ce phénomène. C'est pourquoi le projet de PLU prévoira un nombre limité de terrains immédiatement constructibles (zone U ou 1 AU). Les autres terrains urbanisables seront classés «2 AU» c'est-à-dire constructibles plus tard, quand la commune décidera de les classer en « 1 AU ». Ceci a pour but d'éviter que des promoteurs par exemple ne s'emparent de surfaces importantes pour réaliser de grosses opérations immobilières qui auraient pour effet de dénaturer le caractère que nous avons voulu et annoncé pour notre commune. En clair, la commune s'agrandira, mais progressivement et non d'un seul coup, dans une proportion maîtrisée.

La Cantine, la garderie, le local pour les anciens

Maintenant que le terrain de football du bourg ne sera plus utilisé, il deviendra possible de lancer la construction de cet ensemble.

Les appels d'offres seront prochainement lancés avec objectif, si possible, de réaliser les terrassements pendant des vacances scolaires (donc, février ou printemps). En effet cette opération pendant les vacances simplifierait considérablement les choses, car il est clair que les mouvements d'engins et de camions compliqueront l'approche des écoles.

L'extension de l'école publique

La libération du terrain de football du bourg permettra aussi de réaliser les nécessaires travaux à l'école publique. Rappelons simplement que deux classes mobiles sont en très mauvais état, que la salle de repos ainsi que les toilettes des classes maternelles ne sont plus aux normes, qu'une classe de maternelle est trop petite et que l'école, dans son ensemble, souffre d'un manque de place pour accueillir des effectifs qui ont considérablement augmenté. Tout ne pourra bien sûr être réalisé en une seule tranche, mais il est souhaitable de définir dès à présent un « schéma directeur » pour l'ensemble.

C'est pour cela qu'une étude globale de l'école est en cours de réalisation, intégrant aussi ce que pourrait devenir l'espace libéré par le stade, en matière de desserte des deux écoles, de la cantine, de la garderie et d'un espace qui pourrait à terme recevoir un bâtiment communal, non encore défini. Cette étude, après présentation aux élus sera remise « dans le circuit » auprès des écoles, pour recueillir les observations des utilisateurs. Le projet ainsi sans doute remanié sera ensuite soumis pour approbation au Conseil municipal. C'est après que les premières modernisations de l'école pourront être lancées, c'est-à-dire aussitôt après la réalisation de la cantine et de la garderie.

L'extension de la mairie

La libération de la cantine permettra ensuite la nécessaire extension de la mairie, dont les locaux sont devenus totalement inadaptes. Mais cela c'est une autre affaire, à voir ultérieurement.

On voit ainsi se profiler les réalisations qui seront permises par la libération du stade du Bourg, dont on constate aujourd'hui qu'elle constituait un passage obligé pour le développement de la commune : les structures scolaires et périscolaires sont les fondements essentiels dans la capacité d'accueil de nouvelles familles.

LES AUTRES PROJETS A PLUS LONG TERME

Il s'agit des autres aménagements que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder, qu'il conviendra déjà aussi de préparer. Je citerai notamment :

La deuxième tranche de l'église (opération identique à la première tranche mais en plus petit avec le lambris peint en moins).

Le dossier technique est bien avancé. On pourra bientôt engager les longues démarches administratives et financières.

La réalisation de la deuxième tranche de l'aménagement du Bourg (côté clocher et abords des écoles).

Une part non négligeable de l'étude sera intégrée à celle de l'utilisation de l'espace libéré par le stade. Les deux opérations sont très étroitement liées d'ailleurs.

La modernisation des lotissements anciens

Les quartiers de Kerhuel et de Roc'h Glaz ont fait l'objet de grosses interventions de voirie et des infrastructures (éclairage, réseaux) ces dernières années. Il conviendra de poursuivre la même chose dans les quartiers devenant anciens que sont Lésivy (Ajoncs, Eglantiers, Valy), Kéravel (Alouettes) et Bourg (Duguesclin), comprenant notamment l'enfouissement des réseaux, la réhabilitation de la voirie. Bien sûr, tout ne pourra être fait d'un seul coup, mais nous avons pris l'habitude de prévisions avancées et annoncées, qui se réalisent finalement.

LA VIE QUOTIDIENNE

Je dois vous parler ici des tracasseries, des actes d'incivilité et toutes ces choses qui irritent les gens dans leur vie quotidienne. Les actes d'incivilité causés par une petite minorité concernent cette rubrique. Nous avons eu à déplorer cet été plusieurs incidents : les conteneurs à bouteilles et les conteneurs à papiers situés près de l'ancien terrain de football ont été totalement détruits par un incendie. Le préjudice financier est de l'ordre de 6 000 €. La Gendarmerie enquête.

J'ai aussi été conduit à réglementer l'utilisation des pelouses des terrains de football et des tribunes, en limitant l'accès aux compétitions et entraînements organisés par le club de football. Deux raisons ont conduit à cette décision. La première est que, comme dans les autres communes il ne faut pas piétiner les pelouses, qui, dans l'intersaison, font l'objet d'entretien. En effet, elles sont très sollicitées pendant la saison de football, et c'est l'été que s'opèrent les opérations de remise en état, dont notamment : les semis dans les butts, et les endroits où l'herbe est dégarnie. C'est aussi à ce moment que sont réalisées les diverses opérations telles que le drainage complémentaire, le sablage. C'est pourquoi, il ne faut pas fouler les terrains pendant cette période de repos. L'autre raison est que ces espaces et notamment les tribunes ne sont pas utilisées à but exclusivement sportif. Il n'est qu'à constater l'état dans lequel se trouvent celles du terrain du bourg, où le sol est jonché d'objets divers (bouteilles vides d'alcool fort, « pompes à eau » destinées à la consommation de cannabis, préservatifs, tessons de bouteilles sur les pelouses, avec le danger que cela comporte pour les vrais joueurs. Il n'est pas exceptionnel non plus, d'y rencontrer des jeunes, garçons et filles, ivres, étendus sur les banquettes des tribunes. Le terrain annexe n°2 a lui aussi été victime d'un rodéo en voiture. A suivre les traces il est clair que le jeu consistait notamment à rouler de préférence sur les nouveaux drains dans lesquels l'herbe en croissance était encore fragile et si possible, en faisant patiner les roues afin de créer des fossés dans ces drains et en arracher l'herbe. Cela a provoqué des dégâts non négligeables, nécessitant une intervention pour réparer ce qui était abîmé. Cela, voyez-vous, donne une idée sur la nature des « activités sportives », qui y sont pratiquées. Les arrêtés d'interdiction ainsi mis en place permettent aux gendarmes d'intervenir en cas de besoin. On ne peut impunément tout laisser faire. Toute dégradation sur le bien public fait systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte.

Le boulodrome a lui aussi fait l'objet d'un vol avec effraction, où du matériel de sonorisation ainsi que des boissons destinés à une fête de famille ont été dérobés. Les auteurs ont été arrêtés. Des bruyants rassemblements ont aussi été constatés à Pen Ar Pont, au Streat Nevez, au bourg, notamment, voire dans le porche de l'église, troublant la tranquillité des riverains, jusqu'à des heures très tardives ou bien plutôt très matinales si l'on préfère (jusqu'à trois heures, voire même 7 heures du matin oui, je dis bien 7 heures 30 quelquefois). Dans l'abri bus du bourg, des vitres ont été brisées, le téléphone public détérioré. Des dégradations ont été causées dans le chantier de la salle polyvalente, au niveau des baies vitrées. Des saccages ont été perpétrés dans la salle omnisports. A la question « Où les jeunes peuvent-ils se réunir? », la réponse est tout simplement « *Partout, à condition de respecter la quiétude des riverains, de ne pas dégrader les biens publics ou privés, de laisser l'endroit propre* ». Pour résumer, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Voilà Madame, Mademoiselle, Monsieur, un tour d'horizon sur l'évolution de la vie de la commune. J'aurais encore sans doute beaucoup de choses à dire, mais je dois me limiter à ce qui me paraît essentiel. Je vous remercie de l'attention que vous aurez accordée à cette lecture. Pour celles et ceux qui reprennent le travail après des vacances, je souhaite « Bonne reprise et bon courage ».

Jean Jacques COZIAN